

Note d'information ECF

A vos cotés au quotidien...



Organisme Mixte
De Gestion Agréé
Bourgogne Franche-Comté

Votre Examen de Conformité Fiscale

1 Qu'est ce que l'ECF ?

Dans la continuité de la loi ESSOC fondée sur la relation de confiance entre les entreprises et l'Administration fiscale, Bercy a créé un nouveau dispositif de sécurisation fiscale à destination des entreprises : l'Examen de Conformité Fiscale (ECF).

Avec la généralisation des factures électroniques et le déploiement de nouveaux outils informatiques performants, l'administration cherche à mieux cibler la fraude fiscale en ne perdant pas de temps avec les entreprises vertueuses.

L'ECF, dispositif de « **certification fiscale** », a pour objectif de limiter les risques et les conséquences du contrôle fiscal .

2 Quelles entreprises peuvent bénéficier de l'ECF ?

L'examen de conformité fiscale est accessible à toutes les entreprises, personnes physiques ou morales, exerçant une activité professionnelle sous forme individuelle ou en société, quel que soit leur régime d'imposition et leur chiffre d'affaires.

3 Points vérifiés lors de la mission ECF

La prestation ECF est basée sur 10 points d'audit. (Annexe 1 de l'arrêté d'application du décret N°2021-25 du 13 janvier 2021)

- . la conformité du FEC au format défini à l'article A. 47 A-1 du LPF
- . la qualité comptable du FEC au regard des principes comptables
- . la détention d'un certificat ou d'une attestation individuelle de l'éditeur dans le cas où l'entreprise serait dans le champ de l'obligation prévue au 3° bis du I de l'article 286 du CGI
- . le respect des règles sur le délai et le mode de conservation des documents
- . la validation du respect des règles liées au régime d'imposition appliqué (RSI, RN...) en matière d'IS et de TVA au regard de la nature de l'activité et du chiffre d'affaires
- . les règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal
- . les règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal
- . les règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal
- . la qualification et la déductibilité des charges exceptionnelles
- . le respect des règles d'exigibilité en matière de TVA (collectée et déductible)

4 Quels sont les avantages de l'ECF pour l'entreprise ?

- Diminution du risque de contrôle fiscal
- Suppression des pénalités et intérêts de retard en cas de rectification sur un point validé par l'ECF
- Gage de confiance auprès de l'Administration fiscale mais aussi pour vos clients et partenaires.
- Afficher son civisme fiscal

5 Le tarif de notre ECF sur les exercices clos en 2022 :

Chiffre d'affaires ou recettes HT inférieur à 1 million €	250 € HT
Chiffre d'affaires ou recettes HT compris entre 1 million et 2 millions €	400 € HT
Chiffre d'affaires ou recettes HT supérieur à 2 millions €	Tarif sur devis

Depuis plus de 40 ans, l'OMGA a acquis une expérience dans le domaine de la prévention fiscale. Nous vous proposons de vous accompagner dans cette démarche de certification.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires et définir les modalités de mise en application de cette prestation.